

# GUICHET UNIQUE - VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER - 05.57.88.00.10

Saison  
2026-2027



OUVERTURE DU SERVICE À PARTIR DU 2 JUIN 2026 DE 8H30 À 16H30

Chère chasseresse, cher chasseur,

Le bon de commande annuel pour la validation de votre permis de chasser est arrivé ! Comme tous les ans, cette validation vous donne accès à la possibilité d'être acteur de la gestion de la faune sauvage et de contribuer à préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. N'hésitez plus et rejoignez la communauté des chasseurs girondins ! N'attendez pas le dernier moment !

Amicalement en Saint-Hubert, Thibault Varenne

## PAR INTERNET

Sans délai

### Depuis votre espace de validation

A partir du 2 juin 2026, connectez-vous sur [www.chasseurs33.com](http://www.chasseurs33.com) avec votre adresse e-mail et votre mot de passe personnel. Si vous n'avez pas encore créé votre compte, retrouvez le tutoriel joint à ce courrier ou contactez la Fédération., nous vous accompagnons pour sa création.

- Paiement possible en plusieurs fois sans frais !
- Formule "e-titre" : permis obtenu sans délai, paiement rapide et sécurisé !
- Vous l'imprimez directement à votre domicile depuis votre espace chasseur.

### ou l'espace d'un autre chasseur

En se connectant à son espace, et en choisissant l'option "Validation pour un tiers", cet autre chasseur peut valider pour vous. Il aura besoin de votre identifiant à 14 chiffres sous le code-barre de votre ancienne validation et de votre date de naissance.

## NOUVEAUX CHASSEURS (18 ANS ET +)

Si vous souhaitez valider pour la première fois par internet et que votre espace de validation n'est pas créé, merci de contacter au préalable la fédération au 05.57.88.00.10.

## PAR COURRIER

Délai d'obtention : 15 jours (hors délais postaux)

Nous vous invitons à privilégier la validation en ligne (sauf pour les mineurs). À défaut, merci de compléter ou de modifier votre demande de validation, de la signer, puis de nous la transmettre par courrier, accompagnée de votre chèque .

**Information importante** : la Direction Générale des Finances Publiques prévoit la **suppression définitive du chèque comme moyen de paiement d'ici deux ans. Nous vous invitons donc à privilégier dès à présent la validation en ligne.**

## ASSURANCE

Cette année, nous vous proposons l'assurance responsabilité civile obligatoire "chasse" minimale à 23 € dont vous trouverez la notice et le bulletin d'adhésion dans ce courrier .Pour toute option complémentaire (Pack sécurité, assurance chiens, fusils), contactez directement le 0 800 014 033 ou sur le site [www.assurancechasse33.fr/](http://www.assurancechasse33.fr/)

## BÉCASSE - CHASS'ADAPT

Si vous souhaitez choisir le carnet de prélèvement Bécasse dématérialisé, rien de plus simple ! Téléchargez l'application Chass'Adapt, créez votre compte, et déclarez vos prélèvements. Vous n'avez rien d'autre à faire !

## BÉCASSE - CARNET PAPIER

Vous le recevrez avec votre validation. Il ne sera pas personnalisé. Pensez à coller votre étiquette sur l'emplacement dédié. Pensez à nous le retourner en fin de saison.

## REVUE FÉDÉRALE - OFFRE D'ABONNEMENT

Abonnement à la revue trimestrielle **Le chasseur girondin** (format papier) - Tarif : 6€ pour 1 an (4 numéros)

### Modalités d'abonnement

- L'abonnement est souscrit pour une durée ferme de 1 an, soit 4 numéros. Il débute à compter du prochain numéro à paraître.
- L'abonnement prend fin automatiquement après la réception des 4 numéros.
- Le renouvellement n'est pas automatique : il s'effectue lors de la validation de la saison suivante, uniquement si l'abonné souhaite poursuivre son abonnement.

### Conditions importantes

- L'abonné.e s'engage à communiquer toute modification d'adresse dans les meilleurs délais.
- La Fédération ne pourra être tenue responsable en cas de non réception d'un numéro liée à une adresse erronée ou non mise à jour.
- Aucune résiliation anticipée ni remboursement n'est possible après souscription.

Sauf indication contraire de votre part via le bulletin ci-joint, un abonnement à la revue *Le chasseur girondin* sera enregistré. Merci de compléter le formulaire et de le retourner accompagné de votre règlement, ou de cocher la case "je ne souhaite pas m'abonner".